

Extrait des délibérations

du Conseil de la Collectivité
européenne d'Alsace

N° CD-2021-3-2-3

Séance du lundi 15 février 2021

RAPPORT BUDGÉTAIRE 2021 : POLITIQUE DES COLLÈGES, DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

Présidence de : BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ERBS André, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT Alain donne procuration à Mme PAGLIARULO Karine
Mme ESCHLIMANN Michèle donne procuration à M. BURGER Etienne
Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel
Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre
Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Eric
M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. MAURER Jean-Philippe
Mme MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à Mme GROFF Bernadette
Mme MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie
Mme RAPP Catherine donne procuration à Mme PAGLIARULO Karine
M. STRAUMANN Eric donne procuration à Mme KLINKERT Brigitte
M. TRIMAILLE Philippe donne procuration à M. JANDER Nicolas

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis de la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse du Département du Haut-Rhin du 18 décembre 2020,

VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Inscrit, au titre du Budget primitif 2021 pour la politique des Collèges, de l'Éducation et de la Jeunesse :

- en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 37 747 860 € et un total d'autorisation d'engagement de 235 000 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 50 853 936 € et un total d'autorisation de programme de 57 020 530,47 €.

- en recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 774 000 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 11 209 969,26 € et une autorisation de programme de 793 500 €.

- Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1a et 1b du présent rapport.

- Adopte les programmes pluriannuels d'investissement (PPI) bas-rhinois (cf. Annexe 2a) et haut-rhinois (cf. Annexe 2b) ainsi que le programme pluriannuel de maintenance (PPM) bas-rhinois (cf. Annexe 3), dont les moyens et les ajustements seront votés chaque année au budget primitif.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité